



Communiqué de presse

Mende, le 8 août 2018

Sécheresse: le seuil de vigilance a été franchi sur l'ensemble des bassins versants de Lozère

Malgré un début d'année 2018 très pluvieux, les fortes chaleurs et l'absence de précipitations significatives sur ces deux dernières semaines ont provoqué une rapide baisse du niveau des cours d'eau sur l'ensemble du département.

Les prévisions météorologiques, connues à ce jour, envisagent de fortes augmentations des températures et de très faibles précipitations ponctuelles et localisées dans les prochains jours. La baisse des débits des cours d'eau devrait donc se poursuivre sur tout le département.

Face à cette situation, un arrêté daté du 8 août 2018 place les neuf bassins versants (Allier, Bramont, Chassezac, Colagne, Gardons, Lot, Truyère, Tarn, Tarnon) ainsi que la Colagne rivière en "vigilance".

Pour ces bassins versants, il est important que chacun adopte une utilisation économe des usages de l'eau. Les collectivités qui gèrent en régie la distribution d'eau potable, ainsi que les compagnies fermières sont invitées à suivre au plus près leur ressource et à veiller au bon fonctionnement des réseaux.

Pour toute question sur les mesures de restrictions :

Site des services de l'Etat : <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse2>

Pour toute question sur les économies d'eau : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/secheresse-soyons-vigilants>